L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 3 JUIN 1894.

A partir
Du 1er Janvier,
Mon adresse
Sera :

PAUL CONRAD,
Puerto Cortez,
Honduras, C. A.

Care Central America Express,
Port Tampa City,
Florida, U. S. A.

NOMADES !

Le soleil de midi brûlait, aveuglant : sans un souffle d'air, sans une tache d'ombre. On était en mai, mais un mois de mai exceptionnel, trop chaud, malsain pour la terre assoiffée.

Une odeur hétéroclite de miasmes prenait à la gorge ; tout était poudreux le long de la route, les haies verdissantes, l'herbe des rigoles, les feuilles encore rares des acacias rangés en avenue.

En pleine lumière, ils s'en allaient tous deux. Elle dix-sept à dix huit ans, tout menue ; les cheveux de ce blond pauvre, aux mèches teintées du filasse au roussâtre, habituelle auréole de ses peaux sans transparence durcies de hale, dont on se demande quel type elles peuvent incarner.

Une fille, laide peut-être, avec ses pommettes trop saillantes, son petit nez court, sa bouche grande, malgré tout forçant le regard.... tant les yeux couvaient, sous le poids des paupières, une flamme intense, échauffée de tendresse.

Elle pensait à son compagnon, une angoisse l'étreignait à le sentir toujours plus las, le pauvre vieux cheval, son ami ! Si cassé qu'il prenait l'apparence de ces chevaux de bois informes, taillés à coups de hache, que l'on voit encore, dans le fond des campagnes, tourner les jours de foire, sous les bâches rapiécées des manèges primitifs.

Ses sabots aplatis, débordant de corne écailleuse, buttaient contre les cailloux du chemin ; tiré par la corde salie, pelluchée d'usure, il tendait le cou d'un mouvement pénible où saillaient, à chaque secousse, ses pauvres muscles vannés. Une toux secouait ses flancs maigres, rayés par les côtes ; ses oreilles tombaient voiles, mettant une ombre plus noire dans le trou des salières profondément creusées.

—Nous y sommes va, mon Nestor, dit la petite. T'auras ta pitance ! Puis son regard s'arrêtait, très doux, sur la bête éreintée.

Nestor essaya de hennir, réveillé par la senteur du gîte. Son écurie en arbre aquatique l'attachait près de la carriole, remisée dans le groupement des saules au bord de la rivière : mais il toussa si fort que la fillette crut qu'il allait crever.

Elle l'avait mené paître, toute la matinée, dans les seules cresses qui l'ombre fraîchit la verdure : les paysans grognaient à voir cette loquetense approcher de leurs fermes, ils la renvoyaient toujours plus loin, pris de méfiance.

Maintenant, courbée au sol, elle ramassait par poignées le foin disposé, restant de la veille : tout ce qu'elle avait à cette heure pour nourrir le *vieux*. Quand elle en eut fait un petit tas elle dit :

—Viens !

Docile, il arriva, sentit le fermenté de l'herbe trop vieille, qu'il retourne de son mufle pendant, leva la tête vers sa maîtresse, une supplication dans les yeux.

Celle-ci s'était assise tout près du lui, sur une roche carrée ; elle mordait, rongeait, avec un chiffon de pain gris, très dur, très pâlé : une charité qu'on lui avait faite.

Ah ! canaille ! t'en voudrais, dis !

Le pauvre Nestor s'avançait, passant son souffle tiède sur la croûte noirâtre, goûtant d'abord les vieux des hospices devant la *goutte* du dimanche.

—Tiens, partageons !

Et tous les deux ils mangèrent, alternant les bouchées ; associés de misère, pitoyables dans le groupement disparate de leurs guenilles : vêtements de lane, chair de l'autre !

Lorsqu'ils eurent dévoré ce pain, ils restèrent affamés ; la bête furetait par terre, avide des miettes tombées.

—Allons, youp ! un coup de tafia, mon bonhomme !

Traînant son vieux compagnon, la jeune fille s'avança jusqu'à la rivière ; tous deux burent à même l'eau courante, trop rare à présent, laissant voir le fond sablonneux. Puis, laissant vaguer le cheval, cherchant des touffes vertes croissant sur les rives, elle revint à la charrette, sortit de dessous la toile un grand panier ; dans celui-là un autre, deux, trois, enfin une corbeille.... Très calme, admirable de philosophie, paisible, elle se mit à travailler.

Elle allait vite, vite, la petite *rannière*, assemblant les brindilles flexibles, tordant, raccordant les mailles, active, songeant que, son ouvrage fini, c'était vingt sous pour leur repas du soir.

Un moment elle s'arrêta : les larmes gliissaient, continues sur ses joues maigres ; elle n'y voyait plus clair à natter ses brins d'osier ; d'un revers de manche, elle essuya ses yeux humides.... eut un gros soupir de résignation.... Et les doigts recommencèrent à manœuvrer, rapides.

Pauvre petiote ! Toute seule depuis hier !

A la tombée du soir, sa mère l'avait quittée pour s'en aller dormir au fond de la fosse commune, portée hâtivement dans ce coin de pays qui n'était pas de lien !

Au fait, quel était son pays ? Depuis qu'elle se connaissait, sa maison c'avait toujours été cette mauvaise roulotte, toujours elles avaient traîné d'un bout de France à l'autre bout leur existence de nomades.

D'habitude pourtant, dans cette saison, elles n'étaient pas seules. Souvent d'autres vanniers grouillaient à cette même place ; leurs passages sont réglés d'avance au moment où l'on récolte dans les prés les tiges molles.... Tenez ! l'année dernière.....

Un souvenir paraissait la hanter, adoucissant son regard, posant à ses joues sans couleur une pointe de rose : on eût dit qu'elle attendait quelqu'un. Elle fayait vite, la lueur consolante, bientôt la tristesse revenue mouillait le bord de ses abaisses.

Vers la nuit, elle s'en alla porter à la ville, tout près, à cinq cents mètres de la digue en aval de la *Courcure*, l'on rage qu'elle devait rendre. Une heure plus tard, elle s'en revint, marchant, tuée de fatigue, sous un sac lourd où s'entassait une botte de trèfle frais ; pour Nestor, ça ! pour elle, un pain, quatre sous de fromage. Le gain de la journée avait fini tout entier.

.....Le cheval gouîn s'acharnait sur l'herbage frais, la petite vannière ayant bien mangé, repue, lasse, s'endormit sous un tas de chiffons, pelotonnée dans le retrait le plus noir de la roulotte.

* * *

L'aube est fraîche près des rivières ; quand le jour vint, la fillette sentit un frisson qui la réveilla d'un coup. Une bûche s'était assise tout près du lui, sur une roche carrée ; elle mordait, rongeait, avec un chiffon de pain gris, très dur, très pâlé : une charité qu'on lui avait faite.

Ah ! canaille ! t'en voudrais, dis !

Le pauvre Nestor s'avançait, passant son souffle tiède sur la croûte noirâtre, goûtant d'abord les vieux des hospices devant la *goutte* du dimanche.

—Tiens, partageons !

Et tous les deux ils mangèrent, alternant les bouchées ; associés de misère, pitoyables dans le groupement disparate de leurs guenilles : vêtements de lane, chair de l'autre !

Lorsqu'ils eurent dévoré ce pain, ils restèrent affamés ; la bête furetait par terre, avide des miettes tombées.

—Allons, youp ! un coup de tafia, mon bonhomme !

Traînant son vieux compagnon, la jeune fille s'avança jusqu'à la rivière ; tous deux burent à même l'eau courante, trop rare à présent, laissant voir le fond sablonneux. Puis, laissant vaguer le cheval, cherchant des touffes vertes croissant sur les rives, elle revint à la charrette, sortit de dessous la toile un grand panier ; dans celui-là un autre, deux, trois, enfin une corbeille.... Très calme, admirable de philosophie, paisible, elle se mit à travailler.

Elle allait vite, vite, la petite *rannière*, assemblant les brindilles flexibles, tordant, raccordant les mailles, active, songeant que, son ouvrage fini, c'était vingt sous pour leur repas du soir.

Un moment elle s'arrêta : les larmes gliissaient, continues sur ses joues maigres ; elle n'y voyait plus clair à natter ses brins d'osier ; d'un revers de manche, elle essuya ses yeux humides.... eut un gros soupir de résignation.... Et les doigts recommencèrent à manœuvrer, rapides.

Pauvre petiote ! Toute seule depuis hier !

A la tombée du soir, sa mère l'avait quittée pour s'en aller dormir au fond de la fosse commune, portée hâtivement dans ce coin de pays qui n'était pas de lien !

Au fait, quel était son pays ? Depuis qu'elle se connaissait, sa maison c'avait toujours été cette mauvaise roulotte, toujours elles avaient traîné d'un bout de France à l'autre bout leur existence de nomades.

D'habitude pourtant, dans cette saison, elles n'étaient pas seules. Souvent d'autres vanniers grouillaient à cette même place ; leurs passages sont réglés d'avance au moment où l'on récolte dans les prés les tiges molles.... Tenez ! l'année dernière.....

Un souvenir paraissait la hanter, adoucissant son regard, posant à ses joues sans couleur une pointe de rose : on eût dit qu'elle attendait quelqu'un. Elle fayait vite, la lueur consolante, bientôt la tristesse revenue mouillait le bord de ses abaisses.

Vers la nuit, elle s'en alla porter à la ville, tout près, à cinq cents mètres de la digue en aval de la *Courcure*, l'on rage qu'elle devait rendre. Une heure plus tard, elle s'en revint, marchant, tuée de fatigue, sous un sac lourd où s'entassait une botte de trèfle frais ; pour Nestor, ça ! pour elle, un pain, quatre sous de fromage. Le gain de la journée avait fini tout entier.

.....Le cheval gouîn s'acharnait sur l'herbage frais, la petite vannière ayant bien mangé, repue, lasse, s'endormit sous un tas de chiffons, pelotonnée dans le retrait le plus noir de la roulotte.

* * *

L'aube est fraîche près des rivières ; quand le jour vint, la fillette sentit un frisson qui la réveilla d'un coup. Une bûche s'était de tous côtés, postisant d'une atmosphère adoucie les vallonnements du paysage. Les pieds nus, elle sauta de la voiture : tout de suite, pensant à sa bête.

Où elle l'avait laissée la veille, une masse était à terre.

—Tiens, tu t'es couché ? Ah ben ! pour te lever à présent !

Elle s'approchait, étonnée de ne pas l'entendre souffler.... craintive de ce silence ; elle poussa un cri, voyant l'animal allongé, les jambes raides, la vertèbre immense, ballonné, la lèvre soulevée par un dernier rictus, l'œil vitreux !

Elle cronla sur le gravier, comme poussée d'un coup brutal, sanglotant, gémissant à faire pitié :

—Ah ! seigneur ! Plus rien.... plus rien !

Elle demeura ainsi des heures, frappée d'hébétude, regardant sans voir.... insoucieuse aussi de ce qu'elle entendait.

Maintenant, les femmes s'en allaient au marché par groupes, s'étonnant, enrieuses et malveillantes, de voir cette fille, cette cahute roulante, ce cheval mort !

—Tiens ! il a crevé de coliques, c'te bête, pardi, elle nous aura chipé trop de trèfle, la gueuse !..... c'est-y donc pain bénit !

—Ah ! m'en parlez pas de ces roulards : c'est tout d'la racaille !

Les matrones s'en allaient caquetesses, portant leurs seaux de lait baptisé.

Pourtant très tôt, tout là bas, voici que la petite a vu quelque chose, comme une image survenue d'un rêve.

Levée toute droite, écartant les mèches de cheveux épars sur son front elle est anxieuse de voir, avide également d'entendre, car *celui* qui vient sur la route, chante et cette voix éveille en *elle* une souvenance de l'an passé.

C'est un gars blond comme elle, tout mince aussi, vêtu de toile pauvre. Il a les pieds nus, sa tête s'abrite sous une casquette râpée. Par derrière son épaule dansent, attachés avec des ficelles au bout d'un bâton, de beaux paniers tout neufs, tressés d'hier.

—Ah ! c'est *lui* !

Figée dans une raideur d'automate, elle ne le quitte plus des yeux.

Lui ! avait vu d'un coup d'œil le groupement de l'*être* et des choses.

Quand il arrive près d'elle il s'arrête, jetant à terre d'un geste prompt le tas des vanneries, qui culbutèrent.

—Ah ! vous voilà, vous !

Elle dit :

—Mais oui ! vous vous souvenez donc ?

—Tiens ! Je m' suis demandé plus d'une fois oh q' vous étiez passée. Ça va bien d'puis l'an dernier ? Pourquoi donc qu'elle décamille comme ça la mère, juste comme nous arrivions !

—Ah ! j'sais pas ! p't'être qu'elle croyait qui n'y aurait plus assez d'ouvrage pour chacun.

—L'ouvrage ? c'est pas dans cette saison-ci qu'y manque. Où qu'elle est fourrée, la maman ?

La petite tourna la tête et levant le bras dans la direction du cimetière, dont les croix blanches se montraient passé l'eau, elle répondit :

—Là !....

Maintenant, il regardait le cadavre du cheval.

—Tiens ! la bique a crevé !

—Oui, depuis ce matin. J'lui avais acheté hier au soir du trèfle vert : il avait trop faim, il a tout mangé d'un coup : ça l'a étouffé.

—Alors, toute seule ? *pauvre !*

Le gars regardait ému ce corps chétif, cette mine attristée, ces grands yeux où luisait une caresse.

—.....Eh ben ! vous allez faire quoi ?

Elle eut un geste vague, ne sut pas répondre.

Ils s'assirent l'un près de l'autre, se mirent à travailler, prenant en commun dans la botte d'osier qu'il avait apportée pour tresser des paniers.

Vers la fin de la matinée, il lui dit :

—Attendez, j'vas bâcler des affaires.

Il s'en fut, chargé de la besogne achevée, criant aux portes des maisons :

—Marchand de paniers ! ou refait les fonds, répare les anses, r'met les paniers à neuf !

Lorsqu'il fut quittée elle resta songeuse, se rappelant qu'au moment du départ l'année passée, il lui jeta ces mots :

—A l'an prochain la petite !

Depuis, combien de fois y avait-elle pensé à ce grand gars !

A midi tout joyeux il revint, portant les provisions : des oignons verts pour frotter le pain, du lard, de quoi faire de la salade.

Dans la gaieté du repas à deux, la petite vannière oublinit sa peine.

—Vot' nom déjà ? questionna le garçon.

—J'm'appelle Louise.

—Louise comment !

Elle rougit un peu.

—Le nom de ma mère c'était Rabaud ; celui de mon père, je ne l'sl jamais su !

—Moi, j'm'appelle Francisque Leroy.... J'trime tout seul depuis des années.... Où qu'vous allez, maintenant ?

—Ben ! j'sais pas qu'j'aille ! j'ai plus de bête pour tirer la carriole !

Lui se taisait, regardant les pleurs qui venaient aux yeux de la jeune fille ; il s'approche tout près d'elle :

—Des sacrés miséreux qu'nous sommes, tous d'même ! Dites, Louise, si on restait ensemble, tous deux ? Moi, j'suis fort ; j'la mènerais bien la carriole, en attendant qu'on puisse faire mieux.

Elle lui prit la main, la serrant très fort dans les siennes :

—Oh ! moi, j' vous veux bien ; mais... dites-moi un peu.... faudra nous marier ; j' voudrais pas qu' les p'tits soient des bâtards.... c' qu'ils m'ont fait souffrir avec ça, moi !

Il dit :

—Oui, ma Louise, oui !

Puis il l'embrassa au front bien fort, d'un baiser honnête.

Le soir, sur la route emponsiérée, la voiture bâchée de toile déteinte s'en allait traînée par le vannier, Louise suivait, peinant dur à pousser par derrière.

PIERRE DE CORLAY.

PETITES ANNONCES.

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 129 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—E

DEMANDES.

ON demande à acheter une petite groserie située dans le Zone ou 3me district. Stipuler les conditions et la location. Adresser à E. C., Bureau de l'Abeille. 3 juin—1 t.

A VENDRE.

MEUBLES de seconde main en toute quantité pour du comptant. Eliaen, encoignure Ste Anne et Royale. 8 mai—1m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Lucy Ann Waters ou Walter Auguste Waters, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,766—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George Cour, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
3 juin—3 7 12 A. V. FLOTTE, Greffier.

Succession d'Alfred Goldthwaite.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 35,254—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George W. Nott, exécuteur testamentaire dattif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
1er juin—1er 5 10 A. V. FLOTTE, Greffier.

Succession de Mary Sauerhoffer, veuve de Martin Werling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,131—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Martin Werling, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
25 mai—25 29—juin 3 A. V. FLOTTE, Greffier.

I. N. Marks & Son individuellement, etc., vs. Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 41,493—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Isaac N. Marks, syndic de créanciers dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
30 mai—30—juin 3 s A. V. FLOTTE, Greffier.

John Calder & Co. et David R. Calder, individuellement, vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No35,036.—Division-B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Wm Henderson et Leopobold Cohn, syndics définitifs des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
26 mai—26 30—3 juin A. V. FLOTTE, Greffier.

JOURNAUX FRANCAIS

Echo de Paris, Figaro, Gil Blas, Intransigeant, Lanterne, Petit Journal, Petit Parisien, Leurs suppléments, France Moderne, Mode Nationale, P. Echo d'Mode, Bon Journal, Caricature, Rire, Amusant, Jal des Voyages, Monde Comique, P. Jnal, p. rire, Scien Tifique, etc.

Dépositaires Généraux :

L. DERMIGNY & Cie.
126 W. 25th Street, NEW YORK.

Envois par la Poste dans toute l'Amérique.
DEMANDEZ LA LISTE !

PLUS D'ASTHME
Oppression Guérie
par la POUDRE CLERY
A obtenu les plus hautes récompenses. — Dépôt dans toutes les pharmacies
A la *Nouvelle-Orléans* : J. L. LYONS & Cie, 43-44, Camp.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry Ellermann.

Meubles de maison, élégants,
—EN—
Bois de Rose, Noyer noir, Acajou et Chêne,
—POUR—
Salons, Corridors, Bibliothèque, Chambres à coucher et Salle à manger.

Faïence, Verrerie, Tableaux. Installations de gaz, Régulateur, Tapis, Chaises, Tables, etc., etc.
Meubles de cour et cuisine.
Baronche pour famille et harnais.

Tout en bon état.

A l'encan, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson Encanteur, Bureau No 13 rue Carondelet—Le JEUDI, 7 juin 1894, à 11 heures A. M., au local con des rues Collége et Peniston, Sixième District, en cette ville en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Frank A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 19 avril 1894, dossier No 40,884, pour le compte de la succession de Henry Ellermann, décédé, il sera vendu à l'enchère publique :

Tout le contenu de la résidence ci dessus, le tout en bon état, d'après un inventaire enregistré dans l'honorable Cour ci-dessus

Conditions—comptant sur les lieux.

Les meubles ne peuvent être vus que le jour de la vente.
2 mai—27 30—juin 3 jusqu'à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une magnifique résidence en briques à deux étages, No 51 rue Encr.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, Bureau No 13 rue Carondelet.—MERCREDI, 13 juin 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, en date du 9 mai 1894, succession de John W. Glenn, décédé, Dossier No 35,605, il sera vendu à l'encan—

Deux certains lots de terre, ensemble avec cette magnifique et confortable résidence en briques à deux étages avec mansarde qui s'y trouve No 51 rue Race, étant l'encoignure des rues nord ouest St-Thomas et Race, lot No 25 borné par les rues Robin, Chippewa, comprenant les lots un et deux ; le lot No 1 forme l'encoignure des rues Race et St-Thomas ; chaque lot mesure vingt neuf (29) pieds 6 pouces de face à la rue Race sur une profondeur de cent dix (110) pieds, avec un mureau de terre dans le fond mesurant cinq pieds de face à la rue St-Thomas, sur une profondeur de cinquante-neuf pieds, toute la propriété mesure cinquante-neuf pieds de face à la rue Race sur une profondeur de cent quinze pieds et face à la rue St-Thomas avec toutes les bâtisses, constructions et améliorations qui s'y trouvent, la résidence en briques à deux étages avec mansarde et ses dépendances.

Conditions—comptant. Acte de vente et la proportion des taxes pour la partie subséquente de 1894 aux frais de l'acquéreur.
11mai—11 16 22 30 juin 3 13

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage dans le Premier District.
A L'ENCAN.
No 386 rue Erato, entre les rues Freret et Locust.

John W. Ryan vs Mme Mary Foote et als.
No 42,338—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D

PAR J. H. O'CONNOR & Co.—ALFRED C. GREEN, encanteur—Bureau, No 56 rue Carondelet.—MERCREDI, 13 juin 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu dans la susdite affaire, le 1er mai 1894, et signé le 7 mai 1894, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Erato, Thalie Frère et Locust. Le lot est désigné comme lot No 13 et mesure 26 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Erato, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage simple, connu par le No 386 rue Erato. Aussi, 2 cottages dans le fond du lot.

Conditions de la vente : Un tiers au plus comptant, le reste en un crédit d'un et deux ans, avec billets d'acquéreur qui doivent être divisés conformément aux Intérêts des parties prenantes par hypothèque et privilège du vendeur et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir de la date de l'adjudication, jusqu'à parfait paiement, ensemble avec toutes clauses usuelles de sécurité, et particulièrement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées à Abita Springs, paroisse St-Tammany, mesurant conformément au dit plan de W. H. R. Hangen, voyer de paroisse en date du 20 mars 1891. A savoir :

Partant du poteau "A" à la jonction du Bayou de 20 pieds de profondeur du chemin de fer East Louisiana, et courant parallèlement au dit chemin de fer East Louisiana, le long du Bayou, à la première ligne, puis 65 pieds du point dit part.

2° **Un autre morceau ou portion de terre,** ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et toutes et particulièrement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et situé à Abita Springs, paroisse St Tammany mesurant conformément au dit plan de W. H. R. Hangen, voyer de paroisse, etc. A savoir :

Commençant du poteau "C" s'étendant le long de la voie du chemin de fer East Louisiana, du poteau "F" 528 pieds jusqu'au poteau de Bayou du poteau "E", à peu près 600 pieds, puis suivant la ligne de la rue Leveille du poteau "D" 917 pieds, puis au point de départ de 94 pieds.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois avant des machines améliorées de la dernière invention pour la manufacture de la glace, et la mise en bouteilles de l'eau de source carbonisée d'Abita, etc.

Conditions—Pour la patente des Etats-Unis, **comptant** : pour les propriétés foncières et les améliorations l'acquéreur assumera le paiement de quatre vingt-quinze dollars par mois, pendant quarante huit mois à la South Western Building and Loan Association garantie par le gage du vendeur et hypothèque spéciale de recut par acte au comptant et non moins que onze cent trente cinq dollars. ($1,135). Acquéreur devant en outre assumer le paiement de la moitié des taxes (s'il y en a) acquittées et devenir l'acquéreur de cent actions du fonds capital de la South Western Building and Loan Association et assumer toutes les obligations d'un actionnaire en vertu de la charte et des réglements de la dite Association.

Acte de vente pardevant G. LeGardeur, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 mai—6 9 13 16 20 30—juin 3 4 5 6

PAR ALFRED C. GREEN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE

Contenu du Magasin

DE

NOTIONS EN GROS,

Comprenant en partie
Bas pour Dames et Enfans, Poignets, Cols, Boutons, Epinglies à Cheveux, Brosses à Dents et à Cheveux, Miroirs, Peignes, Ornements pour les Cheveux, Colliers, Chapeaux, Mouchoirs, "Ruffling", Rubans, Couvertures de Lits, Serviettes, Eventails de Fantaisie, Savons, Poudre pour les Dents, Base Balls, Rideaux, Couvertures et Tuies d'Oreillers (Bed Sets) en Dentelle, Bay Rum, Colliers Corail, Chaînes de Montres, Pendules, Nœuds de Cravates et Epinglettes, Gants, "Bed Spreads", Etc.

—Aussi un—
Coffre-Fort à Combinaison, Bureaux, Vitrines, Comptoirs et Rayons, Comptes Courants, Etc., Etc.

VENTE DE SYNDIC.
Dans l'Affaire de Abbott & Dibboll vs. leurs Créanciers.
No 37,619—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR JOHN H. O'CONNOR—Alfred C. Green, encanteur. Bureau No 56 rue Carondelet.—LE JEUDI, 7 juin 1894, à 10 heures, sur les lieux, Nos 42 et 44 rue de Chartres, entre Douane et Bienville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division B, daté et signé dans l'affaire ci-dessus, le 25 mai 1894, il sera vendu à l'encan, les articles ci-après décrits, savoir :

Le contenu du magasin en gros d'articles divers (**notions**) Nos 42 et 44 rue de Chartres, entre Douane et Bienville, comprenant en partie :

Bas pour dames et enfants, manchettes, cols, boutons, rubans et dentelles, rideaux, ornements de cheveux, articles de bureau, pupitres, coffre-forts combinaison, bureaux, comptoirs ouverts,—le tout conformément à l'inventaire enregistré à la Douane.

Conditions de la vente : Comptant avant livraison.—Aucun article ne sera livré avant que la vente soit complétée.
27 mai—27 30—juin 3 jusqu'à date

PAR ROBINSON & UNDERWOOD

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un lot de Meubles de Maison, Un Piano, Un lot d'Echelles de Peintres et d'autres objets.

Succession de L. Théodore Berg.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 41,864.

Jeudi, 7 Juin.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.—W. C. H. ROBINSON, encanteur-Bureau, 3 1/2 rue Carondelet.—LE JEUDI, 7 juin 1894, à 11 heures A. M., sur les lieux, 106 rue Mandeville, entre Villere et Ursulines, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 avril 1894, Dossier No 41,864, dans la susdite affaire, il sera vendu à l'encan savoir :

Un lot de meubles de maison, un piano, des échelles de peintre, et autres objets à l'usage des peintres.

Conditions—Comptant.
24mai—24 27 30—juin 3 7

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur du Septième District.

Succession de Friday Culbert et de Jane Culbert, son épouse.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, 159 rue Commune — MARDI, 12 juin 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 8 mai 1894, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Friday Culbert et Jane Culbert, son épouse ; Dossier No 41,714, il sera vendu à l'encan—

Deux certaines terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 7me district de cette ville, carré d'Ilet borné par les rues Millaudon, Esther, General Scott et Wall, désignés comme les lots 1 et 2. Le terrain No 1 forme l'angle des rues Millaudon et Esther, et mesure 31 pieds de façade rue Millaudon, sur 100 pieds de profondeur. Le terrain No 2 mesure 31 pieds 8 pouces 6 lignes de façade rue Millaudon, sur 100 pieds de profondeur.

Conditions—Un tiers au plus comptant ; le reste 1 et 2 ans de crédit payable en billets garantis par hypothèque, etc. portant 7 00 par an d'intérêt jusqu'à paiement final ensemble avec toutes clauses usuelles de sécurité aux frais de l'acquéreur.

L'acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire. Le acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent à la vente.
13 mai—13 20 27—juin 3 10 au 12

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix dans le Troisième District.

Une Grande et Confortable Résidence en Briques à Trois Etages,
No 519 rue Chartres, près Port

Success on de Cathorine Meagher, veuve du second mariage de Joseph Mutter et du troisième mariage de J. C. Smith.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C—No 42,450.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 159 rue Commune.—MARDI, 3 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 28 mai 1894, succession de Catherine Meagher, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, etc, qui s'y trouvent droits, voies, etc, qui y appartiennent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Chartres, Port, St Ferdinand et Architecture, désigné comme lot No 2 sur un plan de L. H. Pilié le 16 décembre 1846, le dit lot mesure 26 pieds 4 pouces de face à la rue de Chartres, sur une profondeur de 138 pieds 1 pouce et 3 lignes, entre lignes parallèles et tendant du revers à la rue Architecture.

Les améliorations consistent en une grande et substantielle résidence en briques à trois étages avec mansarde, connue comme le No 519 rue Chartres.

Conditions—Comptant.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant R. H. Downing, notaire. L'acquéreur assumera les taxes de 1894 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.
3 juin—3 10 17 24 juil et 1 2 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles, Effets, etc.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur.—MERCREDI, le 13 juin 1894, à 11 heures A. M. sur l'ilot, No 379 rue Robertson, près Lafarge, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo H. Theard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 29 mai 1894, pour le compte de la succession de Hortense Dubickit, Dossier No 41,230, il sera vendu à l'encan :

Meubles, etc
Conditions—Comptant.
3 juin—3 10 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DE CHOIX.
Un Placement Sûr,
DANS LE DEUXIÈME DISTRICT.
Joli Cottage-Résidence,
No 333 rue St Louis, entre Roman et Prieur.

Succession de John Maldon.

No 41,626—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune—MARDI, le 26 juin 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 25 mai 1894, dans l'affaire de la succession de John Maldon, il sera vendu à l'encan savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Roman, Toulouse et Prieur, mesurant 30 pieds de façade sur 120 pieds de profondeur, le dit lot 59, comprenant entre les rues St-Louis, Roman, Toulouse et Prieur, mesurant 30 pieds de façade et 120 pieds de face à la rue St-Louis sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles, conformément au plan dressé par Joseph Pilié le 1er mai 1840. Les améliorations consistent en un joli cottage confortable, bien situé, en parfait état de construction et de propreté, habitable, soit pour occupation ou tout placement.

Conditions.—Un tiers au plus comptant le reste en deux ans de crédit avec billet de garantie par hypothèque sur ces biens propriétaire portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement final ; assurance, honoraires d'avocat, etc, ensemble avec toutes clauses de sécurité usuelles taxes d'Etat et de Ville de 1894 seront payées par l'acquéreur au jour de prix d'adjudication ; 10 pour cent de dépôt exigés au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Zingel et Loomis, notaires, aux frais de l'acquéreur.
20 mai—20 27—juin 3 10 17 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Dans l'affaire de John I. Pittman et als.
No 34,330 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. A. BRENNAN, encanteur—Bureau No 148 rue Gravier—MERCREDI, 13 juin 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à deux ordres de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, en dates du 2 et du 7 mai 1894 dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir :

1° **Deux certains lots de terre,** ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine et Foucher,